Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Cosmes - Tome I

Cosmes, c^ne^ de *Cossé-le-Vivien* (4 kil.) ; arrond. de *Château-Gontier* (18 kil., N.-O.) ; à 22 kil. de Laval.

Anciens noms

Comnis… in pago Celmanico, 764 (Cauvin, Géog. anc., Instrumenta, p. XLVI). — *Villa de Comnis,* 832 (Ibid., p. LV). — *In Comnis.* v. 830 (Gest. Aldrici). — *De Comnis,* IX^e^ s. (Act. Pont. Cenom., p. 67). — *Eccl. sancti Petri de Comis,* v. 1130 (Cart. de la Roë, f. 41). — *Monasterium sancti Petri de Comis,* XII^e^ s. (Ibid., f. 37). — *Antiqua mensura de Comes,* 1236 (Chart. de la Roë, vol. 36, f. 97). — *Parrochia de Comis,* 1333 (Ibid., fds. de la Garaudière). — *Le prieur de Comes,* 1404 (Arch. de la M., E. 46). — *Eccl. de Cosmes,* XV^e^ s. (Pouillé). — *Eccl. sancti Petri de Cosmis,* 1576 (Insin. eccl.). — *Cosme* (Jaillot). — *Coesmes* (Carte cénom.). — *Caume,* 1744 (Insin. eccl.). — *Cosme* (Cassini).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes précambriens. » D.-P. Œ.

Une plaine, faiblement inclinée de l'E. à l'O., d'un niveau moyen de 90 à 100 m., où la vallée du ruisseau du Bois-Ragot, qui forme la limite N., et celle du ruisseau de la Garaudière, affluent du précédent, ne dessinent que de légères ondulations, constitue le territoire paroissial, tout entier compris dans le bassin de l'Oudon. — Le bourg, assez central, s'allonge surtout sur la route de Cossé et se trouve relié par des chemins vicinaux ou de grande communication avec Quelaines (7 kil. E.) ; Peuton (6 500 m. S.-E.) ; Simplé (4 500 m. S.-E.) ; (Denazé, S., aucun chemin direct) ; la Chapelle-Craonnaise (3 500 m. S.-O.) ; Cossé-le-Vivien (4 kil. N.-O.) ; Astillé (5 500 m. N.). Ce dernier chemin est mentionné en 1388.

Superficie, cadastrée en 1816 par M. Garnier, 1 365 hect. — « 19 métairies ; fonds froid, contenant 1 582 arpents, savoir : 650 en terres labourables, 200 en prés, 200 en pâture, 100 en bois, 432 en landes et terres ingrates », écrit Miroménil en 1696. Le froment était cultivé au XIII^e^ s. On ne mentionne au XVIII^e^ s. que le seigle, l'avoine et le sarrasin (Le Paige).

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 27, de 1600 à 1610 ; — 31, de 1700 à 1710 ; — 115 feux en 1688 et 1696 ; — 120 feux en 1700 ; — 115 feux en 1715 ; — 512 hab. en 1726 ; — 120 feux en 1732 ; — de 400 à 500 communiants en 1780 ; — 569 hab. en 1803 ; — 631 hab. en 1821 ; — 661 hab. en 1831 ; — 583 hab. en 1841 ; — 594 hab. en 1851 ; — 594 hab. en 1861 ; — 573 hab. en 1871 ; — 539 hab. en 1881 ; — 532 hab. en 1891 ; — 529 hab. en 1898, dont 192 agglomérés dans le bourg, et le reste disséminé en 56 villages, fermes, closeries ou écarts. — On comptait 62 fermes en 1843. En dépendent : les vieilles terres seigneuriales du Plessis, 15 hab. ; — de Bon-Repos, de la Garaudière, de la Barre, du Bois-Ragot.

Bureau de poste et *perception* de Cossé-le-Vivien.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé et du doyenné de Laval ; de l'élection de Château-Gontier, du ressort judiciaire de Laval et de Craon, du grenier à sel de Craon ; — du district de Craon et du canton de Cossé en 1790 ; — de la Mission de Laval en 1797, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de Château-Gontier et du doyenné de Cossé-le-Vivien.

Dans l'église, dédiée à saint Pierre, « assez jolie », écrit Davelu en 1780, et que la Révolution laissa en bon état, on signale en 1625 l'autel de Saint-Nicolas et la chapelle Saint-Blaise ; en 1655, l'autel de la Vierge, où se desservait la chapelle des Courtin. Les religieux de la Roë avaient gardé dans le chœur un banc placé près de celui du curé. Il fut rompu et jeté hors de l'église en 1637, mais le procureur de l'abbaye en fit replacer un autre et en donna notification au sacristain et au curé. Le maître-autel est en bois doré, accompagné des statues de saint Pierre, saint Jean-Baptiste et saint Sébastien. Du côté de l'évangile est l'autel de la Vierge, surmonté d'un retable en tuffeau d'assez bon travail ; statue de saint François d'Assise dans une petite niche, et à côté, enfeu vide dans le mur. La chapelle seigneuriale était au côté de l'épître ; l'autel, où l'on visite la statue de sainte Marguerite, porte trois fois reproduites les armes des Le Cornu du Plessis-de-Cosmes. L'église possédait un missel manceau, imprimé à Paris chez Kerver, 1541, payé 4 ℔ le 15 avril 1585 ; sur les deux premiers feuillets se trouvait la liste des « fondateurs et augmentateurs de l'église ». Il est aujourd'hui la propriété de M^{me} Daudier, de Château-Gontier.

Bénéfices : chapelle des *Courtin,* fondée en 1515 par Lucas Courtin, prêtre. Les paroissiens et leur procureur fabricien, qui était présentateur, voulaient en 1773 unir cette chapelle au vicariat ; mais le titulaire, René Forget, curé de Denazé, s'y opposa ; — chapelle de la *Brindonnière,* à laquelle Julien Théard, tailleur à Cossé, présente, le 30 juin 1773, René-François Rondelou de la Touche, vicaire à Cossé. — La visite du doyen mentionne les chapelles de la Goutterie, 600 ℔ de revenu, titulaire l'évêque de Verdun ; celle de la Grande-Guilmodière, 700 ℔ de revenu, dont le temporel était en Cosmes mais qui se desservaient ailleurs. — La boîte des trépassés paie, en 1694, pour amortissement des nouveaux legs 122 ℔.

Prieuré-cure à la présentation de l'abbé de la Roë. L'abbesse de Nyoiseau percevait en 1217, sept setiers de blé sur la dîme de Cosmes, et les Templiers de Thévalle une provende de froment. D'après l'accord fait, 1375, entre le prieur de Cosmes et celui de la Barre (même paroisse), le premier devait prendre quatre setiers de seigle sur la grande dîme et un sur la petite. Le temporel se composait, 1692, de 21 journaux de terre, de 5 hommées de prés et différentes dîmes, le tout estimé 500 ℔ de rente, sur lesquelles il fallait faire le traitement d'un vicaire et entretenir le presbytère.

Prieurs-curés : *Pierre,* témoin dans un procès entre J. Sorel et l'abbé de la Roë, 1299. — Michel de la *Haie,* 1421, 1450. — Louis *Chemineau,* dont le nom paraît, dans le missel de 1585, à la suite du précédent. — Antoine *Le Clerc,* religieux de la Roë, permute, 1514. — Jean *Rénier,* prieur d'Avessé, 1514, fonde son anniversaire à la Roë pour une rente de huit boisseaux de seigle, 1521. — Jean *Mestreau,* avant 1561. — Jean *Fauveau* rend aveu à la Garaudière, 1561, permute, 1576. — Guy *Gallard,* curé de Courbeveille, 4 mars 1577, résigne sans effet (1584) à Marin Bauderon, du diocèse de Rennes, † 1599. — Guy *Le Bourdais,* de Villiers-Charlemagne, maître ès arts, régent au collège de Navarre à Paris, 15 août 1599, maintenu contre Pierre Couanne, profès de la Roë, et Sébastien Cohon, maître ès arts du diocèse d'Angers, fut pourvu, 1600, de la cure de Houssay, et délégué, le 3 août, avec le curé de l'Huisserie, à l'assemblée provinciale du Mans pour nommer des députés aux états de Sens. Il négocia, 1621, avec l'habileté d'un diplomate consommé la fondation des Bénédictines de Laval et fut inhumé dans le cimetière de Cosmes, le 12 avril 1654. — Jacques *Thibouée,* bachelier en droit canon, prieur de Saint-

Michel en l'abbaye de la Roë, 2 mai 1654, maintenu contre Germain Garry, prêtre de Quimper, et René Muidorge, prieur-curé de Saint-Sauveur-de-Flée, résigne, 1659. — Pierre *Thibouée,* sous-diacre du diocèse d'Angers, frère du précédent, mai 1659, † 1696. — Denis de *Baigneux,* prieur de la Roë, 30 novembre 1696, reconnaît (1697) avoir reçu de l'abbé une somme d'argent pour les réparations du prieuré. Après sa mort, en 1710, les religieux de la Roë firent transporter à la Garaudière les grains et les meubles du prieuré, qu'ils furent obligés de rendre à la réquisition des habitants. — Émilien de *Venet,* chanoine régulier, 1er janvier 1711, démissionnaire, 1735. — Jacques *Valentin,* 13 juin 1735, curé de Saint-Vénérand de Laval, 1743, résigne, 1772. — Pierre-Henri *Séguin,* prieur de Saint-Genais d'Aulnay, diocèse de Blois, né à Azé, le 7 juin 1728, installé le 31 octobre 1772, avait « de l'esprit, de l'honnêteté, mais ses enfants étaient médiocrement instruits » (Note de l'évêché en 1778). Caractère pacifique mais ferme, le curé de Cosmes prêta, le 27 février 1791, un serment catholique à la suite duquel il exhorta ses paroissiens à l'union et à la concorde malgré les divergences d'opinion. Interné à Patience, le 14 octobre 1792, et ensuite transféré à Rambouillet, il fit à son retour (mars 1795) sa soumission aux lois de la République, ce qui n'empêcha pas la municipalité de Château-Gontier de le faire incarcérer, en vertu de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). Le directoire du département ordonna de le relâcher, le 26 pluviôse an IV (15 février 1796), mais cet arrêt fut cassé par le ministre de la police, le 1er germinal suivant, et M. Séguin fut de nouveau arrêté. Le 22 floréal an V (11 mai 1797), la municipalité de Cossé constate qu'il est rentré dans sa paroisse après s'être conformé aux lois et, le 25 septembre suivant, elle renouvelle sa demande au département pour qu'il continue d'exercer son ministère « à la satisfaction de tous les citoyens ». M. Séguin put desservir en paix sa paroisse jusqu'au mois d'août 1801 et dut mourir peu après. A partir de cette époque, les registres sont signés par M. Saulou de la Martinière, vicaire de Cossé, et Guillaume Boulard, mineur conventuel. On conserve au château de Thuré (Bazouge-des-Alleux) le portrait du dernier prieur de Cosmes, grand-oncle de Mme Daudier, née Séguin. Marc du Buat, d'une famille noble de Normandie, vicaire et maître d'école, imita la conduite de son curé et fut interné aux Cordeliers de Laval, puis déporté en Angleterre. En 1805, il fut nommé curé de Saint-Germain-d'Anxure. L'intrus, Michel Lebrun, sacristain de Saint-Martin de Mayenne, ordonné par Villar, apostasia le 8 germinal an II (28 mars 1794). Il était employé dans les bureaux de l'administration centrale à Laval, le 3 messidor an VI (21 juin 1798). — Charles *Petit,* 1803, † 1813. — *Guilloteau,* 1813, † 1829. — *Verdier,* 1829-1835. — *Lourdais,* 1835, † 1857. — *Lemarchand,* 1857-1867. — *Chevrinais,* 1867, † 1881. — *Richard,* 1881-1885. — Pierre *Jouin,* 1885.

Le *presbytère,* « à côté de l'église, ancien, assez beau, jardin avec douve », dit Davelu, était loué, 1797, à F. Logeais pour 103 ℔.

Le *cimetière,* autrefois autour de l'église, est aujourd'hui entre les routes de Quelaines et d'Astillé. La croix en granit, dont le fût a plus de cinq mètres, est montée sur une base monolithe ; le croisillon à redents, le Christ en relief ; au-dessous la Vierge et saint Jean sont supportés par des consoles. Sur la base, un écusson avec bordure chargé d'un lion rampant ; au revers du croisillon, autre écusson parti, à dextre, fruste, à senestre, fretté. Ce travail sans grand art date du XVIe s.

Écoles

Écoles. — Marc du Buat, « bon prêtre, vertueux et de talents médiocres », était en 1778 vicaire et maître d'école.

Établissements de charité

La *maladrerie* est mentionnée en 1388. — Société de secours mutuels, 1878.

Féodalité

Féodalité. — La seigneurie de paroisse, vassale de Craon, appartint aux XII[e] et XIII[e] s. aux Cheorchin, Robin de Cosmes, seigneur de Laigné, Guiton, Nicolas, Simon et Hervé de Cosmes, cités au cartulaire de la Roë, sont probablement de la même famille, avec un nom différent. Les Quatrebarbes leur ont succédé au XV[e] s., et Louis de la Tour-Landry devint seigneur de Cosmes par alliance avec Jeanne de Quatrebarbes, vers 1450. Christophe de la T.-L., son fils, l'avait remplacé en 1465 et Paul de la T.-L., chevalier de l'ordre, était encore seigneur du Plessis de Cosmes, mais peu après, Pierre Le Cornu, seigneur du Plessis de Cosmes acquérait la seigneurie paroissiale de Raphaël de la T.-L. Marie-Françoise Le Cornu, arrière-petite-fille du gouverneur de Craon, épousa vers 1690 Philippe-Léonor des Haies de Cry, qui devint seigneur du Plessis et de Cosmes par la mort d'Henri Le Cornu, après 1702. Louis-Philippe des H., qui lui succéda, épousa, le 25 février 1727, Renée-Françoise Guitau, laquelle fut inhumée dans l'église vers 1748. Leur fils aîné, Louis-Philippe-Marie des H., prit alliance en 1753 avec Louise-Charlotte du Boul de Cintré, fille de Jean-François du B. et de Marie-Philippe-Gilles de Grassigny de Volennes, dont naissent à Cosmes : Louis-Marie-Jean, 1754 ; Marie-Louise-Philippe, 1755 ; Jeanne-Marie-Alexandrine, 1756. La mère mourut le 19 décembre 1765 et fut inhumée dans l'église ; son mari décéda le 16 octobre 1783 ; sa tombe est conservée dans le cimetière, avec son écusson : *parti de…, chargé de 3 annelets de l'un dans l'autre* ; et celui de sa femme : *d'or à la bande de gueules.* Louis-Marie-Jean des H. est dit en 1790 ci-devant seigneur de Cosmes.

Notes historiques

Notes historiques. — M. Ponton d'Amécourt attribue hypothétiquement à Cosmes une monnaie mérovingienne qui porte pour légende *Conbenas fit.* Il faut voir sa dissertation sur ce point. — Cette petite paroisse située à l'extrême limite du diocèse, a le privilège d'être mentionnée dans une série d'actes des plus anciens. En 764, un riche seigneur nommé Gilles, en se faisant moine à l'abbaye de Pruim, lui donna plusieurs domaines en Anjou, en Bretagne et au Maine, entre autres *Comnis,* Cosmes. Cette identification est rendue certaine par la forme du nom qui se trouve dans les documents postérieurs et par le voisinage de la terre de Vièves, *Viva-Aqua,* citée immédiatement avant *Comnis.* L'abbaye de Pruim était trop éloignée pour conserver longtemps ses possessions du Maine. En 832, Louis le Pieux maintient l'évêché du Mans dans ses droits sur Cosmes. Saint Aldric, en 837, dispose de ce qu'il y possédait personnellement. Enfin, dans le même temps, le rédacteur des *Act. Pont. Cenom.,* cite l'église de Cosmes parmi les dix-sept qu'aurait fondées saint Liboire, ce qui prouve qu'elle existait au moins au IX[e] s. — Localités de noms anciens : Livet, Villeneuve, Lointival, Vergeault, Blutourne. — L'abbaye de la Roë n'entra en possession complète de l'église que grâce à des concessions successives des seigneurs laïques. Payen Cheorcin donne le premier, vers l'an 1100, deux parts des oblations qu'il prenait dans l'église. Renaud et Guyot Babin, fils de Babin de Quelaines, donnent l'église elle-même, vers l'an 1150. Jean Cheorcin concède une partie des dîmes de la paroisse, à condition que l'abbé envoie vers le même temps à Cosmes un troisième chanoine pour le service de l'église. Lucius III confirma l'église de Cosmes à l'abbaye de la Roë en 1384. — Épidémies : septembre 1627, la ferme de l'Aubourgère perdit tous ses habitants ; 53 décès en 1638 ; 95 en 1639 ; la mortalité diminue, mais reste exceptionnelle jusqu'en 1643. — Le cahier de 1789 contient des plaintes contre l'exemption d'impôt des biens de main-morte ou seigneuriaux, et le vœu que le tiers-état ait voix prépondérante sur les deux autres ordres. — Les combats furent fréquents entre Chouans et Bleus. Baron, dit *la Frise,* était capitaine de paroisse. Pierre Cottereau fut surpris en sentinelle avancée à la mi-juin 1794. Au mois d'août suivant, *Jambe-d'Argent* vint débusquer d'une maison crénelée, où ils s'étaient retranchés, soixante républicains, et fut tué lui-même sur le territoire de la commune, le 27 octobre 1795. Le 31 janvier 1796, les Chouans enlèvent de chez l'agent municipal les rôles de l'emprunt forcé, et les emportent à leur « quartier général ». Le 10 novembre 1797, défense de sonner les clocles trois fois le jour comme on le faisait depuis quelque temps. Le 21 fructidor an VII (7 septembre 1799), les Mécontents coupent l'arbre de la liberté et affichent la défense faite sous peine de

mort aux fermiers des biens nationaux de porter la mesurée aux acquéreurs.

Maires

Maires : *Desmottes,* syndic, 1789. — *Riveron,* 1798. — *Planchenault,* négociant, 1800, 1804. — *Queury,* 1804, 1840. — *Rousseau,* 1850. — *Lezé,* 1855-1880. — *Cadeau,* 1880-1892. — *Paillard,* 1892.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1598. — Cart. de la Roë, f. 14, 37, 38, 41, 55, 73, 93, 98, 99, 100. — Hist. généal. de Quatrebarbes. — *Revue du Maine,* t. XVI, p. 182 et suiv. — Cab. de Farcy. — Ch. Pointeau, notes mss. — Arch. nat., P. 773/94 ; Q/3. 79. — Arch. de la M., B. 24, 81, 140, 459, 467, 629, 761, 864, 1 560, 2 449, 2 454, 2 632 ; C. 177 ; L. 49. — Bibl. de Château-Gontier, mss. 174. — Arch. mun. de Cossé. — O. de Poli, *Les Courtin,* p. 313.

Localités

Pour les localités, v. les art. : *la Barre-de-Cosmes, Bon-Repos, la Garaudière, le Plessis,* etc.